

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° II-2830

présenté par  
M. Roseren, rapporteur spécial au nom de la commission des finances

### ARTICLE 30

#### ÉTAT G

##### « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés »

Après l'alinéa 1041, insérer les 15 alinéas suivants :

« Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés (Compte de concours financiers)

« 862 - Prêts pour le développement économique et social

« Appuyer les dispositifs de sauvegarde des entreprises

« *Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social*

« *Pérennité des entreprises soutenues, à n+3, mesurée par le taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3*

« 877 - Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19

« Apporter une réponse ciblée et efficace pour les entreprises stratégiques présentant de réelles possibilités de reprise

« *Taux de défaillance des entreprises soutenues au 31/12/2020, au 31/12/2021, au 31/12/2022*

« *Effet de levier sur l'apport d'autres financements*

« *Taux de recouvrement*

« Part des entreprises industrielles de 50 à 250 salariés dans le volume d'avances distribué

**« Contribuer à la pérennité des entreprises les plus affectées par la crise sanitaire**

« Montant moyen des avances ou prêts par emploi concerné

« Nombre d'entreprises soutenues

« Nombre d'emplois soutenus ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de compléter l'état G, qui liste les indicateurs de performances des différentes missions budgétaires, en y ajoutant les objectifs et indicateurs de performance du compte de concours financiers Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés.